



Charte d'Amélioration des Ports

Dans un contexte de fort attrait du fleuve et de volonté d'une meilleure insertion des activités portuaires dans les tissus urbains, la direction territoriale de Paris, la Ville de Paris et leurs partenaires, ont souhaité réunir différentes démarches de progrès en place depuis plusieurs années dans une charte commune nommée Charte d'Amélioration des Ports (CAP). En effet, ces démarches, bien que distinctes, ont en commun l'objectif majeur d'améliorer l'acceptabilité des ports et des activités qu'ils accueillent. Le jeudi 23 septembre, une nouvelle version de cette charte, marquée par un renforcement des exigences, a été signée par tous les acteurs.



- Direction territoriale de Paris -
Publié le 24 Septembre 2021

CAP s'applique à l'ensemble des domaines portuaires et des filières qui s'engagent dans une démarche d'amélioration continue en faveur d'une meilleure intégration urbaine, architecturale et paysagère des sites et installations, de la maîtrise de leurs impacts sociétaux et environnementaux, et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.

La communauté des acteurs de la Charte d'Amélioration des Ports est aussi un creuset de réflexion, d'expertises et d'échanges de bonnes pratiques, pour identifier et mettre en œuvre des actions innovantes et exemplaires en faveur de la diversité des usages, l'esthétique des bâtiments et de leurs abords, la propreté, la préservation de l'environnement, et en particulier de la ressource en eau, et du cadre de vie.


Une Charte d'Amélioration des Ports (CAP) pour favoriser

URL of the page: <https://www.cap.haropaport.com/fr/node/2883>

□ l'amélioration continue de l'exploitation des activités portuaires et industrielles en Île-de-France

Garante d'une bonne qualité environnementale, la Charte d'Amélioration des Ports a été créée pour permettre une dynamique dans laquelle chaque initiative bénéficie à l'ensemble. Elle favorise ainsi une prise de conscience collective envers un comportement plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie. Cette démarche repose sur la réalisation d'un audit annuel des activités et des installations réalisé par un organisme indépendant. À l'issue de l'audit et après étude des résultats, un plan d'actions est défini si nécessaire. Cette démarche proactive a permis, en dix ans, d'enregistrer une progression notable de l'état des installations et des activités portuaires comme industrielles.

Une édition 2021 marquée par un renforcement des exigences et de la réactivité, des contrôles inopinés et un partage des résultats d'audit avec les parties prenantes

Cette année, un renforcement des exigences de CAP a été opéré pour mieux traduire l'impératif absolu de protection de l'environnement et du cadre de vie pour les activités en bord de voie d'eau (qualité de l'eau, de l'air, ou dans un contexte plus urbain, qualité de vie des riverains). De nouveaux critères d'audit, assortis d'un nouveau principe de notation plus exigeant et d'une réactivité plus importante, sont mises en oeuvre. Celles-ci s'accompagnent d'un renforcement de la transparence sur [les résultats d'audits accessibles au public via une carte interactive](#) , cette année entièrement repensée.

Plus spécifiquement pour les centrales à béton, un plan d'actions conjoint avec l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Île-de-France (UNICEM IDF) et le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) a été adopté. Celui-ci comprend plusieurs mesures destinées à renforcer la surveillance des centrales à béton situées en bord de voie d'eau, la qualité de leur exploitation et une meilleure réactivité en cas d'incidents (signalement dans les 12h). Par ailleurs, HAROPA PORT procédera à des contrôles inopinés de ces centrales afin de vérifier la bonne tenue de leur exploitation.

Retrouvez la Charte en téléchargement ci-dessous

Une première signature de la Charte le 5 décembre 2017

URL of the page: <https://www.cap.haropaport.com/fr/node/2883>

□

Le 5 décembre 2017, sur le port d'Issy-les-Moulineaux, HAROPA PORT, la Ville de Paris, les acteurs des filières BTP (UNICEM, Point P, Raboni) et produits valorisables (FNADE et FEDEREC), ont signé la première édition de la Charte d'Amélioration des Ports (CAP), démarche de progrès pour une meilleure insertion des ports dans la ville.

De nombreuses entreprises implantées sur les zones portuaires franciliennes ont matérialisé leur engagement dans cette démarche innovante et durable. A travers une diversité de témoignages, les résultats concrets et les bénéfices pour l'environnement et le cadre de vie de CAP ont été présentés et débattus avant la signature officielle de la Charte.



Célia Blauel, Adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à la transition écologique, au climat, à l'environnement, à l'eau et à l'assainissement.



Table ronde sur les enjeux et bénéfices de la démarche CAP.



Signature officielle avec l'ensemble des partenaires.

□

[Retour charte](#) ↗



RÉALISATION

STRATIS